ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BOISSISE LE ROI

6.d Notice eau potable, assainissement, déchets

Document pour arrêt

Eau potable :

La compétence eau potable est exercée par la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine depuis le 1er janvier 2020, conformément aux dispositions de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République. Depuis le 4 janvier 2022,le réseau de la commune de Boissise-le-Roi est exploité par Suez. sur contrat d'affermage.

L'eau potable distribuée à Boissise-le-Roi a pour origine une eau souterraine provenant de 6 puits à Livry-sur-Seine captant la nappe des calcaires de Champigny. L'eau subit un traitement pour les pesticides à l'unité de traitement de Boissise-la-Bertrand.

La commune possède deux unités de stockage : le château d'eau de Boissise-le-Roi RN7 (800 m^3) et le réservoir des Buttes de Boissise-le-Roi (500 m^3).

Le réseau d'eau potable de la commune de Boissise-le-Roi mesure 30 km, son rendement est de 60%. Durant l'année 2021, les réseaux des allées des charmes et des Saules ont été renouvelés.

Durant l'année 2022, la finalisation des travaux de sectorisation dans le cadre du Schéma Directeur d'Alimentation en eau potable devra permettre de localiser les pertes en eau du réseau et d'analyser les besoins en eau de l'agglomération, ainsi que les ressources complémentaires à mobiliser.

Assainissement :

La station d'épuration de Boissise-le-Roi a été construite en 1999 et rénovée en 2018. A ce jour, la maintenance est réalisée par Veolia eau – Direction du centre Sud-Est sur contrat d'affermage. Le contrat est valable jusqu'au 31/12/2023

Quelques données annuelles

Année	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**
Nombre de branchements	957*	962*	964*	970*
Nombre de m^3 facturés	162 616	163 854	157 616	170 006
Nombre de m^3 par usager	42,25	42,77	41,09	44,55

*** Valeur à titre indicatif**

Le réseau

Le réseau a une longueur de **37,62** km. Il est en séparatif eaux usées sur **73,37** % et unitaire sur **26,63** %.

Situation actuelle de l'assainissement

*Il présente aujourd'hui **peu de problèmes de bouchage (9 interventions de désobstruction en 2021**). Un schéma directeur d'assainissement **est en cours d'élaboration depuis 2017 jusqu'à 2022.***
La participation de raccordement à l'assainissement collectif (PAC) a été votée par délibération en date du 17/03/2017.

Station d'épuration

Située dans le bourg, la station d'épuration mise en service le 20/11/2000, a une capacité de 8000 équivalent/habitants **avec un débit de pointe de 150m3/h. Le débit de référence de la station de traitement est de 1800 m3/j.** La station d'épuration est de type boues activées en aération prolongée pour une capacité nominale de 8 000 EH. Le traitement de l'azote se fait par boues activées puis aération prolongée. Il n'y a pas de traitement spécifique du phosphore. La destination des boues est l'incinération avec rejet d'effluent par lagune dans le marais **puis rejet en Seine.** l'élimination des boues sèches se fait en incinération pour 91,5% et en site de retraitement pour 8,5%.

Améliorations envisagées

*Un schéma directeur d'assainissement **est en cours d'élaboration.***

Déchets :

La gestion des ordures ménagères est organisée par le SMITOM-LOMBRIC du Centre Ouest Seine et Marnais.

Les déchets ménagers sont ramassés deux fois par semaine, les emballages une fois par semaine, les déchets verts une fois par semaine du 4 avril au 13 décembre et les encombrants sont mobilisables sur rendez-vous.

7 points d'apport volontaire pour le verre ainsi que les journaux et magazines sont disponibles sur la commune.

Les habitants de la commune ont également accès à la déchetterie implantée sur la commune, route de Perthes, dans le hameau d'Orgenoy.